



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Frédéric BUVAL
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration : 14

Extrait n°CC-04-2023-077

Objet : Ouverture, révision et modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) pour le budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYBOIS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-3 et suivant et l'article R2311-9 30 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° du 10 novembre 2022 portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent du budget du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoMe) ;

Considérant qu'en application de l'article L2311-3 du CGCT, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement (AE) ;

Considérant que chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants afin de tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses d'équipement ou de fonctionnement ;

Considérant que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées. Elles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2022, 1 autorisation d'engagement a été ouverte pour un montant total de 310 000,00 € ;

Considérant qu'il convient de modifier le numéro de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement ;

Considérant que la répartition de ses crédits doit être actualisée ;

Considérant qu'il est proposé d'actualiser les crédits de paiements de l'autorisation d'engagement ouverte en 2022 ;

Considérant que les membres de la Commission finances, réunis le 29 mars 2023, ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'actualiser les crédits de paiements de l'autorisation d'engagement ouverte en 2022 comme suit :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)		
Libellé de l'opération	Montant de l'opération	Numéro AE
Acheminement des visiteurs du domaine martiniquais d'expérimentation du site de la billetterie situé au bourg du Prêcheur au site principal à Grande Savane	310 000,00 €	2022AEDOME01
TOTAL	310 000,00 €	

CREDITS DE PAIEMENT (CP)						
Numéro AP	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant total 2022-2026
2022AEDOME01	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	70 000,00 €	310 000,00 €
TOTAL	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	70 000,00 €	310 000,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 44

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 24 avril 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT